



**COUPE RÉGIONALE DE VÉLO TOUT TERRAIN
CROSS-COUNTRY DES
PAYS DE LA LOIRE - EDITION 2013**

CAHIER DES CHARGES

DE

L'ORGANISATEUR

01 - OBJET

Le présent cahier des charges a pour but de définir les conditions d'organisation des manches composant la Coupe Régionale de Vélo Tout Terrain (cross-country) des Pays de la Loire.

02 - CONDITIONS FINANCIÈRES

Les conditions financières d'organisation sont les suivantes :

1 - Droits fixes,

à verser au Comité Régional au plus tard un mois avant l'épreuve

- Droits d'organisation	340,00 €
- Indemnités « Commissaires »	40,00 €
- Droits d'insertion dans le journal officiel	16,50 €

2 - Reversements individuels au prorata du nombre de participants,

à verser au Comité Régional dans les 48 heures suivant l'épreuve

- par coureur Minime ou Cadet	
- si coureur licencié à la FFC	5,00 €
- si coureur non licencié à la FFC	7,00 €
- par coureur des autres catégories	
- si coureur licencié à la FFC	5,20 €
- si coureur non licencié à la FFC	7,20 €

3 - Montant des engagements (valeur maximum) fixé à :

- par coureur Minime ou Cadet	
- si coureur licencié à la FFC	7,50 €
- si coureur non licencié à la FFC	9,50 €
- par coureur des autres catégories	
- si coureur licencié à la FFC	9,80 €
- si coureur non licencié à la FFC	12,80 €

Sauf avis contraire du Président du Collège des Commissaires, les engagements sur place sont autorisés moyennant le versement d'une majoration dont le montant sera au maximum égal au montant normal de l'engagement, cette majoration sera intégralement perçue par le club organisateur.

A noter que les indemnités « Commissaires » correspondent à l'intervention de **deux** arbitres désignés officiellement par la Commission Régionale du Corps Arbitral.

03 - DESCRIPTIF DE L'ÉPREUVE

Les manches de la Coupe Régionale sont des épreuves réservées aux personnes licenciées à la Fédération Française de Cyclisme, sous réserve qu'elles soient titulaires d'une licence en cours de validité portant la mention « *Certificat médical : Oui* ».

Tous les autres coureurs, qu'ils soient licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non, sont autorisés à participer à l'épreuve sous réserve de présenter un certificat médical datant de moins d'un an attestant de leur non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

La présentation d'une licence de pratiquant du cyclisme délivrée par une fédération affinitaire (UFOLEP, FSGT) vaut certificat médical dès lors qu'elle mentionne sans ambiguïté que sa délivrance a été soumise à la présentation d'un certificat médical.

04 - OBLIGATION D'INFORMATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

Les coureurs titulaires d'une licence portant la mention « *Certificat médical : Oui* » délivrée par la Fédération Française de Cyclisme, sont couverts au titre de l'Assurance Responsabilité Civile (dommages à des tiers) et au titre de l'Assurance Individuelle Accident. Tous les autres coureurs peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire une licence à la journée pour disposer de la même protection.

L'organisateur doit informer explicitement les coureurs ne souhaitant pas souscrire à cette licence à la journée qu'ils sont couverts au titre de l'Assurance Responsabilité Civile (dommages à des tiers) mais qu'ils ne sont **pas** couverts au titre de l'Assurance Individuelle Accident.

De manière à dégager toute responsabilité de l'organisateur, celui-ci est invité à faire signer à ces coureurs un document dans lequel ils indiquent qu'ils ont été parfaitement informés et qu'ils ont renoncé à la protection de l'assurance fédérale en toute connaissance de cause.

05 - CONTRÔLE MÉDICAL

L'organisateur doit prévoir un local conforme à la réglementation fédérale pour un éventuel contrôle médical, des bouteilles d'eau cachetées en nombre suffisant, ainsi qu'un emplacement sur le podium d'arrivée pour l'affichage de la liste des coureurs contrôlés.

06 - SÉCURITÉ

La présence d'un poste fixe de premiers secours est obligatoire.

L'organisateur doit se référer aux obligations imposées par les services de l'état ayant autorisé l'épreuve (préfecture ou sous-préfecture) pour connaître les dispositions complémentaires requises en termes de secours (médecin, ambulance, ...).

Le dispositif de secours sera contrôlé avant le début des épreuves par le Président du Collège des Commissaires. Celui-ci est habilité à annuler l'épreuve en cas de manquement grave aux règles de sécurité et à retirer à l'épreuve l'aval de la Fédération Française de Cyclisme.

07 - CATÉGORIES

Les catégories admises à participer aux manches de la Coupe Régionale sont les suivantes :

- Minimales filles	nées en 1999-2000	(13-14 ans)
- Cadettes	nées en 1997-1998	(15-16 ans)
- Juniors dames	nées en 1995-1996	(17-18 ans)
- Espoirs dames	nées en 1991-1994	(19-22 ans)
- Seniors dames	nées en 1990 et avant	(23 ans et +)
- Minimales garçons	nés en 1999-2000	(13-14 ans)
- Cadets	nés en 1997-1998	(15-16 ans)
- Juniors	nés en 1995-1996	(17-18 ans)
- Espoirs	nés en 1991-1994	(19-22 ans)
- Seniors	nés en 1984-1990	(23-29 ans)
- Masters 30-39	nés en 1974-1983	(30-39 ans)
- Masters 40 et +	nés en 1973 et avant	(40 ans et +)

Les manches de la Coupe Régionale sont également ouvertes aux tandems, chaque équipage doit **obligatoirement** être composé de deux coureurs âgés d'au moins 17 ans dans l'année (nés avant 1997), les équipages mixtes ou féminins sont autorisés dans les mêmes conditions.

S'ils le souhaitent, les coureurs âgés de 40 ans + titulaires d'une licence souscrite auprès de la FFC peuvent participer à la Coupe Régionale dans la catégorie masters 30-39. Ce choix, effectué lors de leur première participation à l'une quelconque des manches, ne pourra plus être remis en cause pour les manches suivantes, ni pour le Championnat Régional de la spécialité.

Quel que soit leur âge, les coureurs masters titulaires d'une licence de 1^{ère} catégorie VTT sont considérés comme des coureurs seniors.

08 - HORAIRES DE DÉPART

Pour chaque manche de la Coupe, il y aura deux départs différenciés :

- **11H00** (toutes catégories, sauf espoirs hommes, seniors hommes et masters 30-39)
- **14H00** (espoirs hommes, seniors hommes et masters 30-39)

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'organiser les cérémonies protocolaires ainsi que les remises de récompenses des épreuves du matin à l'issue de celles-ci afin que les récipiendaires puissent quitter le site des compétitions sans devoir nécessairement attendre la fin de journée.

09 - CARACTÉRISTIQUES DU CIRCUIT

Le choix du circuit (longueur et nombre de boucles) est à l'initiative de l'organisateur sachant que les temps de course devront respecter les durées suivantes :

- Minimales filles, minimales garçons, cadettes et cadets	:	0H45 - 1H00
- Juniors dames et juniors hommes	:	1H00 - 1H15
- Masters 40 et +	:	1H15 - 1H30
- Autres catégories	:	1H30 - 1H45

La longueur d'une boucle doit être comprise entre 5 et 9 kms, les parcours en huit ou en trèfle sont à privilégier, le circuit doit prévoir un passage des coureurs sur la ligne d'arrivée à chaque tour.

Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours.

L'organisateur doit, au minimum, prévoir la mise en place d'une zone d'assistance technique, matérialisée, à proximité immédiate de la ligne d'arrivée.

10 - CLASSEMENTS

A l'issue de chaque manche, les **quatorze** classements suivants seront établis :

- Minimales filles
- Cadettes
- Juniors Dames
- Espoirs Dames
- Seniors Dames
- Minimales garçons
- Cadets
- Juniors Hommes
- Espoirs Hommes
- Seniors Hommes
- Masters 30-39
- Scratch Espoirs Hommes, Seniors Hommes et Masters 30-39
- Masters 40 et +
- Tandems

11 - RÉCOMPENSES

Pour chaque classement, l'organisateur s'engage à fournir, au minimum, un Trophée ou une Coupe au vainqueur plus une gerbe, ainsi qu'une récompense pour les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque podium.

Le podium Scratch devra être mis en valeur sans pour autant doubler les récompenses avec les catégories Espoirs Hommes, Seniors Hommes et Masters 30-39.

L'organisateur peut, s'il le souhaite, attribuer une grille de prix. Dans ce cas, le montant de la grille et les catégories en bénéficiant restent à son entière appréciation.

12 - GESTION DES CLASSEMENTS

La gestion des classements devra être assurée par l'organisateur, sous le contrôle du Président du Collège des Commissaires désigné par la Commission Régionale du Corps Arbitral.

Les classements devront comporter les informations suivantes :

- Identification du classement
- Place obtenue
- Nom et prénom du concurrent
- Numéro de licence (*)
- Club ou Team d'appartenance (*)
- Catégorie

Les coureurs franchissant la ligne d'arrivée après le vainqueur de leur catégorie seront classés, soit dans le tour, soit à « x » tours du premier, selon les cas de figure. Tous les autres coureurs seront 'Non Classés', sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires.

(*) uniquement pour les personnes licenciées à la Fédération Française de Cyclisme, titulaires d'une licence en cours de validité portant la mention « *Certificat médical : Oui* ».

13 - TRANSMISSION DES CLASSEMENTS

Afin d'établir le classement général provisoire, tous les classements devront être transmis, par courrier électronique, au siège du Comité Régional dans les deux jours suivant l'épreuve.

14 - CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL

Le classement général final de la Coupe est établi à l'issue de la dernière manche (finale) par les membres de la Commission Régionale de Vélo Tout Terrain présents sur place.

Aucune récompense particulière (coupes, trophées, ...) n'est à fournir par l'organisateur de la finale au titre des classements généraux de la Coupe Régionale.

Les coureurs figurant au classement général final de la Coupe bénéficient d'une grille de prix dont les détails figurent dans le règlement de la Coupe Régionale, les récipiendaires se voient remettre leurs prix à l'issue de la cérémonie protocolaire clôturant la dernière manche de la Coupe.



**COUPE RÉGIONALE DE VÉLO TOUT TERRAIN
CROSS-COUNTRY DES
PAYS DE LA LOIRE - EDITION 2013**

15 - PRISE EN CHARGE DES OFFICIELS

Le jour de l'épreuve, l'organisateur prend à sa charge les repas du Président du Collège des Commissaires et de son adjoint (juge départ/arrivée).